Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241128-D198_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 novembre 2024

L'an 2024 et le 28 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 novembre 2024.

Date de la convocation : 21 novembre 2024
Date d'affichage : 21 novembre 2024
Délibération N° 28-11-2024 / N°198
Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 85

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Jean Bridel, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Magalie Jonard, Eric Caron, Henri Cuvillier, Chantal Dufresne, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sébastien Henquenet, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Martine Gérard
Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Lionel Cayet ayant donné procuration à Michel

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241128-D198_2024-DE

Seroux, Béatrice Dausse ayant donné procuration Hugues Legoux, Julien Bellengier ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Pierre Cuvillier ayant donné procuration Monique Debeaumont, Christian Boucly ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Damien Bricout, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Roland Descamps ayant donné procuration à Marie Bernard, Yves Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hubert Dingreville

Titre de la délibération : Piscine – intervention communautaire

Monsieur le Vice-Président propose de renouveler l'intervention communautaire pour les entrées piscine à destination des écoles du territoire. Monsieur le Président rappelle que la base de la contribution forfaitaire est équivalent à 50 % du coût des entrées et que les organismes devront envoyer les justificatifs de paiement à la Communauté de Communes.

Les demandes de remboursements seront acceptées par la Communauté de Communes sous certaines conditions :
- Le titre initial des entrées piscine de l'école devra porter sur les dépenses de l'année scolaire 2024/2025.
- Une seule demande par structure et par année scolaire sera acceptée.
- Le dépôt des demandes de remboursement devra se faire en fin d'année scolaire entre les mois de juin et novembre 2025.
- Le titre de recette correspondant à la base forfaitaire de 50% devra être déposée sur la plateforme Chorus Pro.

Suite à l'avis favorable du bureau du 30 octobre 2024 et de la commission du 12 novembre, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- le renouvellement de cette intervention communautaire pour les entrées piscine
- d'engager toutes les démarches nécessaires
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette action
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2024

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/12/2024 et publication ou notification du 05/12/2024